



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL\_2023\_0084-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 06 avril 2023**

**Délibération n° 46**

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
14/04/2023

**Étaient présents :**

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration :**

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Absent(e) :**

Monsieur François CHATAING

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie  
Affaire suivie par : Gilles ROUBIN

<b>Objet :</b>	Rues Anne-Marie Martel et Cardinal de Polignac : autorisation de signer la convention relative aux fonds de concours dans le domaine des eaux pluviales urbaines (GEPU) avec la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La ville du Puy-en-Velay souhaite aménager les rues Anne-Marie Martel et Cardinal de Polignac. À cette fin, les services de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de l'agglomération ont été sollicités pour intervenir sur les travaux de rénovation des réseaux unitaires d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé par la DEA à 52 000 € H.T pour Anne-Marie Martel et 42 000 € H.T. pour la rue Cardinal de Polignac.

Délibération n°46 du jeudi 06 avril 2023



Le fonds de concours est fixé à 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, soit 26 000 € H.T pour Anne-Marie Martel et 21 000 € H.T pour la rue Cardinal de Polignac.

Il est nécessaire de signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le domaine de la GEPU pour les travaux de renouvellement des réseaux unitaires d'eaux usées et pluviales des rues Anne-Marie Martel et Cardinal de Polignac.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dans le domaine de la Gestion des Eaux pluviales Urbaines (GEPU) pour les travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des rues Anne-Marie Martel et Cardinal de Polignac,
- APPROUVE le versement de fonds de concours à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay correspondant à 50 % des coûts supportés par la Communauté d'agglomération, à hauteur de 26 000 € H.T pour les travaux de la rue Anne-Marie Martel et 21 000 € H.T pour la rue Cardinal de Polignac,
- INSCRIT la somme de 47 000 € H.T au budget primitif 2023.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 6 avril 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril  
2023